

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 6 JUILLET 2018

COMPTE RENDU

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil départemental, par délibération en date du 17 juillet 2017, la Commission Permanente du Conseil départemental s'est réunie le 6 juillet 2018 à 10 heures 30 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Sylvie LACHAIZE, Vice-Présidente du Conseil départemental.

Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Martine BESOMBES, Patricia BENITO, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Roland CORNET, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Cédric FAURE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Jacques MONLOUBOU, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Bruno FAURE à Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Josiane COSTES à M. Daniel CHEVALEYRE, Mme Aline HUGONNET à M. Didier ACHALME, M. Jean-Antoine MOINS à Mme Martine BESOMBES, Mme Ghyslaine PRADEL à Mme Céline CHARRIAUD.

Absents excusés :

MM. Alain CALMETTE, Vincent DESCOEUR.

Les décisions suivantes ont été prises :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- Attribution d'une garantie partielle du Département à hauteur de 50 %, soit une garantie à hauteur de 60 000 €, pour un emprunt d'un montant de 120 000 €, à contracter par la SAEM SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT auprès de la Banque Publique d'Investissement pour financer des enneigeurs sur le secteur de Rombière à la Station du Lioran. Autorisation est donnée à Monsieur le Président d'intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la banque, et la SAEM SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT et le Département.
- Attribution d'une garantie partielle du Département à hauteur de 50 %, soit une garantie à hauteur de 115 000 €, pour deux emprunts d'un montant total de 230 000 €, à contracter par la SAEM SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT auprès du Crédit Agricole Centre France pour financer les travaux d'enneigement artificiel. Autorisation est donnée à Monsieur le Président d'intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre les banques, et la SAEM SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT et le Département.

JEUNESSE

- Adoption de la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et le Conseil départemental du Cantal pour l'organisation des « Rendez-vous étudiants – Aurillac 2018 ». Attribution d'une aide financière, calculée au taux de 10 % des dépenses éligibles engagées, plafonnée à 5 000 €, conformément à cette convention. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ladite convention.
- Adoption de la convention de partenariat à établir entre le Conseil départemental et EDF pour l'organisation de l'édition 2018 du Cantal Tour Sport. Autorisation est donnée à M. le Président de signer la dite convention et d'effectuer toutes démarches liées à la mise en œuvre de cette convention.
- Validation de la convention cadre de prêt d'expositions et d'outils d'animation à intervenir entre le Département du Cantal et les Centres sociaux du Cantal. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ladite convention avec chaque Centre social concerné.
- Validation de la convention à conclure entre le Département, la Manufacture, le Théâtre et le Centre National de la Danse. Attribution d'une subvention d'un montant de 1 192,50 € au Centre National de la Danse pour les actions définies dans la convention. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ladite convention.
- Validation de la convention à conclure entre le Département et l'EURL Le Pré Bourges. Attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 € à l'EURL Le Pré Bourges, au titre de l'année 2018. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ladite convention.
- Adoption de la convention relative au dépôt du fonds Victor FONFREIDE. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ladite convention.

EMPLOI

- Désengagement de subvention FSE après solde des opérations pour le dispositif 1 « Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale » d'un montant de 138 795,56 € et leur réintégration dans la maquette de programmation au même dispositif.
- Rejet de la demande de concours FSE du Conseil départemental du Cantal pour l'opération n° 201801131 intitulée « 2018 – Accompagnement du public cible du PDI ayant un projet de création ou de reprise d'entreprises » pour motif de non-rattachement du projet au programme opérationnel national en vertu des lignes de partage entre le programme opérationnel national FSE et le programme opérationnel régional FEDER-FSE Auvergne.
- Avis favorable au projet et au plan de financement de l'opération n°201801264 « Dispositif impact Cantal 2018 » portée par l'AFAPCA. Programmation du concours FSE pour cette opération à hauteur de 32 104,54 € sur un montant total éligible de 42 104,54 € soit un taux de cofinancement FSE de 76.24 % pour l'accompagnement de cinquante personnes. Autorisation est donnée à M. le Président de signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.

- Avis favorable au projet et au plan de financement de l'opération n° 201801385 « Apprendre le français pour l'intégration dans le Cantal » portée par l'Association FIT. Programmation du concours FSE pour cette opération à hauteur de 56 718,44 € sur un montant total éligible de 106 718,44 € soit un taux de cofinancement FSE de 53,14 % pour l'accompagnement de quatre-vingt personnes. Autorisation est donnée à M. le Président de signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.
- Avis favorable au projet et au plan de financement de l'opération n° 201801457 « 2018 – Accompagnement des jeunes de 16 à 35 ans éloignés de l'emploi dans le cadre de mises en situation professionnelle » portée par le Conseil départemental du Cantal – Programmation du concours FSE pour cette opération à hauteur de 28 800 euros sur un montant total éligible de 48 000 euros soit un taux de cofinancement FSE de 60 % pour l'accompagnement de trente personnes. Autorisation est donnée à M. le Président de signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.
- Avis favorable au projet et au plan de financement de l'opération n° 201801479 « 2018 – Ateliers de mobilisation professionnelle » portée par le Conseil départemental du Cantal. Programmation du concours FSE pour cette opération à hauteur de 100 800 € sur un montant total éligible de 168 000 € soit un taux de cofinancement FSE de 60 % pour l'accompagnement de soixante personnes. Autorisation est donnée à M. le Président de signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.
- Avis favorable au projet et au plan de financement de l'opération n° 201801631 « 2018 – Ateliers de remobilisation socioprofessionnelle » portée par le Conseil départemental du Cantal. Programmation du concours FSE pour cette opération à hauteur de 43 800 € sur un montant total éligible de 73 000 € soit un taux de cofinancement FSE de 60% pour l'accompagnement de quatre-vingt-dix personnes. Autorisation est donnée à M. le Président de signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.
- Avis favorable au projet et au plan de financement de l'opération n° 201801639 « 2018 – Accompagnement des personnes éloignées de l'emploi dans une approche globale et partenariale » portée par le Conseil départemental du Cantal. Programmation du concours FSE pour cette opération à hauteur de 5 040 € sur un montant total éligible de 20 160 € soit un taux de cofinancement FSE de 20 % pour l'accompagnement de cent cinquante personnes. Autorisation est donnée à M. le Président de signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.
- Rejet de la demande de concours FSE du Conseil départemental du Cantal pour l'opération n° 201801657 intitulée « 2018 - Ingénierie de formation au bénéfice des salariés en insertion au sein des ACI » pour motif de non-respect du critère de sélection de l'appel à projets « FSE 2018 - Accompagnement - CD Cantal » concernant la contribution de l'opération à l'atteinte des objectifs fixés dans la convention de subvention globale N° 201700014 au titre du programme opérationnel national du Fonds social européen 2014-2020 pour l'Emploi et l'Inclusion au niveau de l'axe prioritaire 3, de la priorité d'investissement 9.1 et de chaque objectif spécifique.
- Avis favorable au projet et au plan de financement de l'opération n° 201801675 « 2018 – Diagnostic : accompagner la construction d'un projet professionnel » portée par le Conseil départemental du Cantal. Programmation du concours FSE pour cette opération à hauteur de 16 800 € sur un montant total éligible de 28 000 € soit un taux de cofinancement FSE de 60 % pour l'accompagnement de cinquante personnes. Autorisation est donnée à M. le Président de signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.

- Avis favorable au projet et au plan de financement de l'opération n° 201704743 « Chantier d'insertion Hautes Terres Communauté » portée par l'EPCI. Programmation du concours FSE pour cette opération à hauteur de 40 055,30 € sur un montant total éligible de 178 906,40 € soit un taux de cofinancement FSE de 22,38 % pour l'accompagnement de quinze personnes. Autorisation est donnée à M. le Président de signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.
- Avis favorable au projet et au plan de financement de l'opération n° 201800550 « Accompagnement des personnes éloignées de l'emploi dans l'ACI YDEALIS 2018 » portée par l'AINOC. Programmation du concours FSE pour cette opération à hauteur de 54 349,84 € sur un montant total éligible de 313 608,64 € soit un taux de cofinancement FSE de 17,33 % pour l'accompagnement de trente-cinq personnes. Autorisation est donnée à M. le Président de signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.
- Avis favorable au projet et au plan de financement de l'opération n° 201800676 « Mise en situation de travail de public éloigné de l'emploi dans l'ACI BLEUETS REGAIN - 2018 » portée par l'association BLEUETS REGAIN. Programmation du concours FSE pour cette opération à hauteur de 70 468,64 € sur un montant total éligible de 449 363,73 € soit un taux de cofinancement FSE de 15,68 % pour l'accompagnement de trente personnes. Autorisation est donnée à M. le Président de signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.
- Rejet de la demande de concours FSE de l'association intermédiaire de la cité des vents pour l'opération n° 201801608 intitulée « Accompagner au sein des Ateliers Chantiers d'Insertion de l'AICV les personnes éloignées de l'emploi en 2018 » pour motif de non-respect du critère de sélection de l'appel à projets « FSE 2018 - Accompagnement - CD Cantal » concernant la « proportionnalité entre le volume de subvention et la dimension de l'opération ».
- Rejet de la demande de concours FSE de l'association DISPOSERVICES pour l'opération n° 201804076 intitulée « Accompagnement des personnes éloignées de l'emploi dans l'atelier Mosaïque » pour motif de non-respect du critère de sélection de l'appel à projets « FSE 2018 - Accompagnement - CD Cantal » relatif à « les structures d'insertion par l'activité économique devront obligatoirement déposer un dossier d'opération unique couvrant l'intégralité des ateliers et chantiers d'insertion conventionnés ».
- Adoption de la fiche action fixant les nouvelles modalités d'intervention pour le soutien aux entreprises agroalimentaires. Cette fiche abroge et remplace celle précédemment adoptée.
- Adoption de la convention type relative à l'attribution d'une aide financière pour les projets d'investissement immobilier. Autorisation est donnée à M. le Président ou son représentant de signer cette convention avec les bénéficiaires d'une aide départementale.
- Attribution de deux subventions pour un montant global de 158 797,20 € pour soutenir des entreprises agroalimentaires. Autorisation est donnée à M. le Président ou son représentant de signer une convention type avec les bénéficiaires.
- Attribution de deux subventions pour un montant global de 16 987,93 € à des producteurs fermiers pour la réalisation de projets fermiers de transformation, dans le cadre du programme d'aide aux projets de transformation à la ferme, d'ateliers collectifs et de circuits courts, selon les conditions définies.

- Attribution à l'ADASEA du Cantal d'une subvention d'un montant de 27 000 € représentant 30 % d'une dépense subventionnable de 90 000 € TTC pour la réalisation des actions 2018 visant à développer et pérenniser les sociétés agricoles selon les conditions définies. Autorisation est donnée à M. le Président de signer avec l'ADASEA la convention type approuvée lors de la Commission Permanente du 30 janvier 2009.
- Attribution de deux subventions pour un montant global de 18 000 € accorder aux bénéficiaires pour le financement de la promotion des productions et produits biologiques, l'appui technique et l'animation de BIO 15 pour l'année 2018 selon les conditions définies. Autorisation est donnée à M. le Président de signer avec la Chambre d'Agriculture du Cantal la convention type approuvée lors de la Commission Permanente du 30 janvier 2009.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 20 000 € à la Fédération Départementale de Groupements d'Employeurs Agricoles et Ruraux du Cantal pour la création et le suivi de groupements d'employeurs agricoles et d'une subvention d'un montant de 8 000 € au Groupement Départemental d'Employeurs Agricoles « Agri Emploi 15 » pour le développement du groupement.
- Attribution de deux subventions pour un montant global de 82 780 € à des structures d'aide pour l'accompagnement des familles en cas de décès et pour la prise en charge d'agents de remplacement des agriculteurs (formation, congés et décès). Autorisation est donnée à M. le Président de signer avec le Service de Remplacement – Cantal la convention type approuvée lors de la Commission Permanente du 30 janvier 2009.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 48 600 € à la Chambre d'Agriculture du Cantal pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2018. Cette subvention a été calculée au taux de 50 % sur la base d'une dépense subventionnable de 97 200 € TTC. Autorisation est donnée à M. le Président de signer avec la Chambre d'Agriculture du Cantal la convention type approuvée lors de la Commission Permanente du 30 janvier 2009.
- Attribution de deux subventions pour un montant global de 7 500 € à des structures d'éleveurs pour la promotion des races Salers et Aubrac.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € à la Chambre d'Agriculture du Cantal, représentant 50 % d'une dépense subventionnable de 60 000 € TTC pour les actions de conseil et de suivi des agriculteurs engagés dans la Charte de Qualité au cours de l'année 2018. Autorisation est donnée à M. le Président de signer avec la Chambre d'Agriculture la convention type approuvée lors de la Commission Permanente du 21 septembre 2012.
- Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter un financement auprès de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre de l'organisation des soirées d'accueil et de départ et d'une journée d'installation pour les internes en stage dans le département, et à signer tout document se référant à cette demande.
- Validation de la convention de partenariat entre le Département du Cantal et EDF ciblée au titre de l'année 2018 pour le projet d'acquisition par le Département de compteurs aux fins de mieux estimer la fréquentation des randonneurs sur les itinéraires emblématiques du Cantal, en privilégiant dans la mesure du possible, les lieux situés à proximité des installations électriques gérées par EDF utilisées dans le cadre de la thématique de la promotion du tourisme industriel. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ladite convention pour la mise en œuvre de cette démarche partenariale qui engage la participation financière d'EDF pour un montant de 8 000 €.

- Validation de la Charte d'engagement « établissement recommandé GTMC-VTT ». L'Assemblée départementale donne pour mission au Service Tourisme d'assurer le déploiement de ce dispositif en partenariat avec les Offices de Tourisme de secteur. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ladite charte d'engagement avec les prestataires d'hébergements intéressés dans la démarche.
- Avis favorable à l'avenant n°1 de la convention 2018 relative à l'attribution d'une aide au fonctionnement de Cantal Destination. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cet avenant avec M. le Président de Cantal Destination.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 6 000 € à un particulier pour la création d'un meublé de tourisme labélisé 3 clés « Clévacances ».

OUVERTURE

- Adoption de la convention relative à l'exécution du service hivernal, entre le Département et la Commune de Neuvéglise-sur-Truyère. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ladite convention.
- Adoption de la convention relative à l'exécution du service hivernal, entre le Département et la Commune de Talizat. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ladite convention.
- Adoption de la convention relative à l'exécution du service hivernal, entre le Département et la Commune de Val d'Arcomie. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ladite convention.
- Acquisition d'un terrain à des particuliers pour des travaux d'aménagement de la RD N°15, sur la Commune de Champagnac, sans D.U.P. L'engagement financier du Département est de 643,26 €. Autorisation est donnée à M. le Président d'établir et de signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant, et les Vice-Présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisitions ou de vente de biens meubles ou immeubles à représenter le Département en leur qualité d'acquéreur et à ce titre, de signer l'acte à intervenir dans cette affaire. Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- Acquisition de terrains à des particuliers pour des travaux d'aménagement de la RD N°151, sur la Commune de Leynhac, sans D.U.P. L'engagement financier du Département est de 2 372,95 €. Autorisation est donnée à M. le Président d'établir et de signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant, et les Vice-Présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisitions ou de vente de biens meubles ou immeubles à représenter le Département en leur qualité d'acquéreur et à ce titre, de signer l'acte à intervenir dans cette affaire. Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- Annulation de la délibération de la Commission Permanente n° 18CP04-20 en date du 20 avril 2018. Acquisition de terrains à un particulier pour des travaux d'aménagement de la RD N°926, sur la Commune de Roffiac, avec D.U.P. L'engagement financier du Département est de 9 827,65 €. Autorisation est donnée à M. le Président ou son délégué de signer l'acte lié à cette acquisition.
- Acquisition d'un terrain à un particulier pour des travaux d'aménagement de la RD N°679, sur la Commune d'Andelat, sans D.U.P. L'engagement financier du Département est de 430,56 €. Autorisation est donnée à M. le Président ou son délégué de signer l'acte lié à cette acquisition et de solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts.

- Autorisation est donnée à M. le Président ou son délégué de signer les conventions d'indemnisation de fermiers à intervenir, selon les modalités et conditions arrêtées, dans les affaires concernant l'aménagement à "La Gueuse" sur la Commune d'Auzers et l'aménagement entre Pagros et Sebeuge sur la Commune d'Andelat, sur les RD N°330 et RD N°679.
- Avis favorable au projet de convention cadre d'occupation d'infrastructures passives support d'antennes dans le cadre du programme « Zones blanches – centres-bourgs » entre le Conseil départemental du Cantal et les opérateurs de téléphonie mobile. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ladite convention avec chacun des opérateurs de téléphonie mobiles.

SOLIDARITÉ SOCIALE

- Avis favorable au renouvellement pour six ans de la convention constitutive du CDAC et son annexe financière pour la période 2018-2020. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ladite convention et son annexe financière 2018-2020.
- Détermination des montants des indemnités de rentrée scolaire versées aux assistants familiaux pour les mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance pour l'année scolaire 2018-2019.
- Avis favorable à la convention relative à la participation du Conseil départemental à l'expérimentation « 10 000 logements accompagnés » conduite par LOGISENS. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.
- Avis favorable à la convention de partenariat en faveur du relogement de personnes et familles en difficultés pour l'année 2018. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.
- Avis favorable à la convention EDF - Conseil départemental du Cantal relative au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) 2018. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.
- Attribution de subventions pour un montant global de 35 640 € à divers organismes ou associations à caractère social.

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- Attribution d'une subvention d'un montant de 60 060 € HT à la Maison Familiale Rurale (MFR) de Mauriac pour les travaux de modernisation de l'internat sur la base d'une dépense éligible de 300 300 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 96 000 € HT à la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne pour la mise en place d'un multiple rural sur la Commune de Saint-Santin-de-Maurs sur la base d'une dépense éligible de 480 000 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 66 250 € HT à la Commune d'Ydes pour les travaux de modernisation du cinéma sur la base d'une dépense éligible de 265 000 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021.

- Transfert de la subvention d'un montant de 5 155 € à la Commune de Val d'Arcomie pour le soutien de l'opération de renforcement du réseau AEP d'Estrémiac à Saint-Just. Cette subvention avait été précédemment attribuée au titre du Fonds d'Équipement des Communes en faveur du SIAEP du Rû de Peyrebesse, lors de la réunion du Conseil départemental en date du 26 juin 2015, mais qui a été dissolu par arrêté préfectoral n°2015-1660 du 23 décembre 2015.
- La Commission Permanente prend acte des éléments de bilan d'activités et des perspectives budgétaires des syndicats mixtes dits d'aménagement de sites, à savoir : Garabit-Grandval, Lioran, Puy Mary et des établissements publics suivants : Syndicat Mixte du Bassin du Lot (évolution de l'Entente Interdépartementale du Bassin du Lot) ; l'Établissement Public Interdépartemental Dordogne (EPIDOR) ; le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ; le Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Aubrac.
- Attribution de subventions dans treize cantons pour un montant total de 33 850 € dans le cadre du dispositif d'aides Fonds Cantal Animation.
- Attribution de cinq subventions pour un montant de 3 300 € dans le cadre du soutien à des associations ou organismes divers pour l'organisation de manifestations.
- Avis favorable aux conventions annuelles d'objectifs établies entre le Département et les cinq structures associatives suivantes : le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne, le Conservatoire d'Espaces Naturels, Auvergne, Énergies 15, la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA), et la Mission Haies. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ces conventions. Attribution de subventions suivantes : 20 000 € au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne, 11 818 € au Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne, 15 000 € à Énergies 15, 12 200 € à la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et 10 000 € à UFHA - Mission Haies, en soutien à la mise en œuvre des programmes d'actions décrits dans les conventions annuelles d'objectifs pour l'année 2018.

TERRITORIALISATION DES SERVICES

- Validation du projet de convention et de ses annexes pour l'accueil de compagnies sur le site du Haras d'Aurillac du 17 au 26 août 2018. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.
- Validation du projet de convention de mise à disposition du LETGA Georges Pompidou des équipements et installations du Haras d'Aurillac pour la période du 10 septembre 2018 au 7 juin 2019. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

Date de publication le : 10 juillet 2018

Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.